

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 MARS 2024**

**Président de séance** : Madame Christiane MARTIN

**Présents** : Mesdames Martin, Brochard, Hérissé, Pinier et Jacquin et Messieurs Péan, Legeard, Ricordeau et Jacques.

**Absents excusés** :

Monsieur Jean-Luc Lanos donne procuration à Monsieur Stéphane Péan.  
Madame Nadège Carreau donne procuration à Madame Stéphane Brochard.  
Madame Elodie Leffray et Monsieur Laurent Blossier.

**Secrétaire de séance** : Mme Stéphanie Pinier

Lecture du procès-verbal de la réunion du 8 mars 2024. Approuvé à l'unanimité.

Demande d'ajout d'une délibération pour la transmission électronique des actes budgétaires. Accord du conseil municipal.

**FINANCES – COMMUNE** :

Approbation du Compte de Gestion 2023 du Receveur Municipal. Christiane Martin ne prend pas part au vote. Vote à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

Vote du budget 2024 : Le budget s'équilibre à 1 282 753 € en section de fonctionnement et à 990 187 € en section d'investissement. Voté à l'unanimité.

Christiane Martin et Danielle Hérissé remercient Nathalie Bihoreau pour sa grande aide dans l'élaboration du budget.

**Fiscalité locale 2024** :

Madame Danielle Hérissé informe que l'année 2024 se caractérise par une revalorisation de 3.9 % des bases prévisionnelles foncières. Aussi, elle propose, pour 2024, 2 alternatives : soit de maintenir les taux (elle rappelle que 2 augmentations consécutives avaient été votées en 2022 et 2023) soit d'appliquer une augmentation d'1%.

Le Conseil Municipal souhaite ne pas augmenter la part communale en 2024. Vote à l'unanimité.

Délibération pour la contribution SIVOS 2024 : suite au vote du coût d'un élève lors du dernier conseil municipal, Madame Hérissé propose d'inscrire, au budget 2024, la somme de 61 373 € au titre de la participation de la Commune au SIVOS Requeil – Château l'Hermitage. Vote à l'unanimité.

Délibération pour la mise en place de mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans le cadre de la nomenclature M57) :

Possibilité pour le Maire de basculer des crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des dépenses de personnel) dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée. Vote à l'unanimité.

**Délibération pour la transmission électronique des documents budgétaires :**

Autorisation de signature de l'avenant n° 1 par le Maire pour l'envoi dématérialisé des documents budgétaires. Vote à l'unanimité.

**RESSOURCES HUMAINES :**

Obligation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour les employeurs publics de mettre en place une couverture du risque Prévoyance à adhésion obligatoire pour les agents ainsi qu'une prise en charge à hauteur de 50 % minimum des cotisations acquittées.

Vote unanime pour donner mandat au Centre de Gestion de la Sarthe pour la réalisation d'une mise en concurrence auprès de plusieurs organismes d'assurance (en conformité avec le Code de la commande publique).

**M.A.M. :**

Délibération pour avenant n°1 au Contrat de Mission Contrôle Technique (APAVE). Augmentation de 38 % soit + 1135 € (3420 à 4555 €). Demande du conseil municipal pour voir si une négociation est possible quant à cette augmentation.

Délibération pour fixer le montant du loyer de la MAM. Au vu du coût des travaux engagés, il est proposé une fourchette de loyer mensuel entre 580 € et 1800 €. Le conseil municipal propose 600 € TTC. Vote à l'unanimité.

**CIMETIERE :**

Discussion sur le règlement de l'espace « Cavurnes ». Demande d'une famille de pouvoir, notamment, poser un monument (interdit dans le règlement actuel). Le conseil municipal entend la demande et accepte de réétudier le règlement et d'apporter une réponse aux intéressés. La commission « Cimetière » se réunira prochainement pour reprendre le règlement.

**Avis sur une installation classée :** Il s'agit d'une régularisation de la situation administrative d'un élevage canin situé sur Mansigné (EARL SICOT LECOMTE). Le conseil municipal émet des réserves sur ce dossier quant aux nuisances possibles (sonores, olfactives et environnementales) que pourrait provoquer cet élevage. Vote à l'unanimité.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- ✓ Courrier adressé à l'Architecte des Bâtiments de France suite au vol à répétition des gouttières en cuivre de l'église. Autorisation de ce service pour remettre des gouttières autre que du cuivre.
- ✓ Vente de 2 armoires réfrigérées appartenant à la Commune : le conseil municipal fixe à 2 000 € HT le prix de chaque armoire (prix établi au vu d'une décote). Il mandate Madame le Maire pour faire part de cette proposition auprès des intéressés.
- ✓ Permanences pour les élections européennes du 9 juin : organisation des permanences.

La séance est levée à 12 h 10.

Le Maire  
**Christiane MARTIN**

La Secrétaire de séance  
**Stéphanie PINIER**